

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 463

présenté par

Mme Genevard, M. Gaymard, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Rohfritsch, Mme Duby-Muller,
M. Fenech, M. Perrut, M. Fromion, M. Decool, Mme Louwagie, M. Lamblin, M. Siré et M. Breton

ARTICLE 22 NONIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conseils de développement existent déjà dans de nombreux territoires.

Par souci de simplification, il n'est pas nécessaire de légiférer.